

Gérer l'artificialisation des sols : Une analyse du point de vue de la biodiversité

Restitution – 21 février 2017

Alice Colsaet
Yann Laurans

Définir et cadrer la problématique environnementale de référence

I.

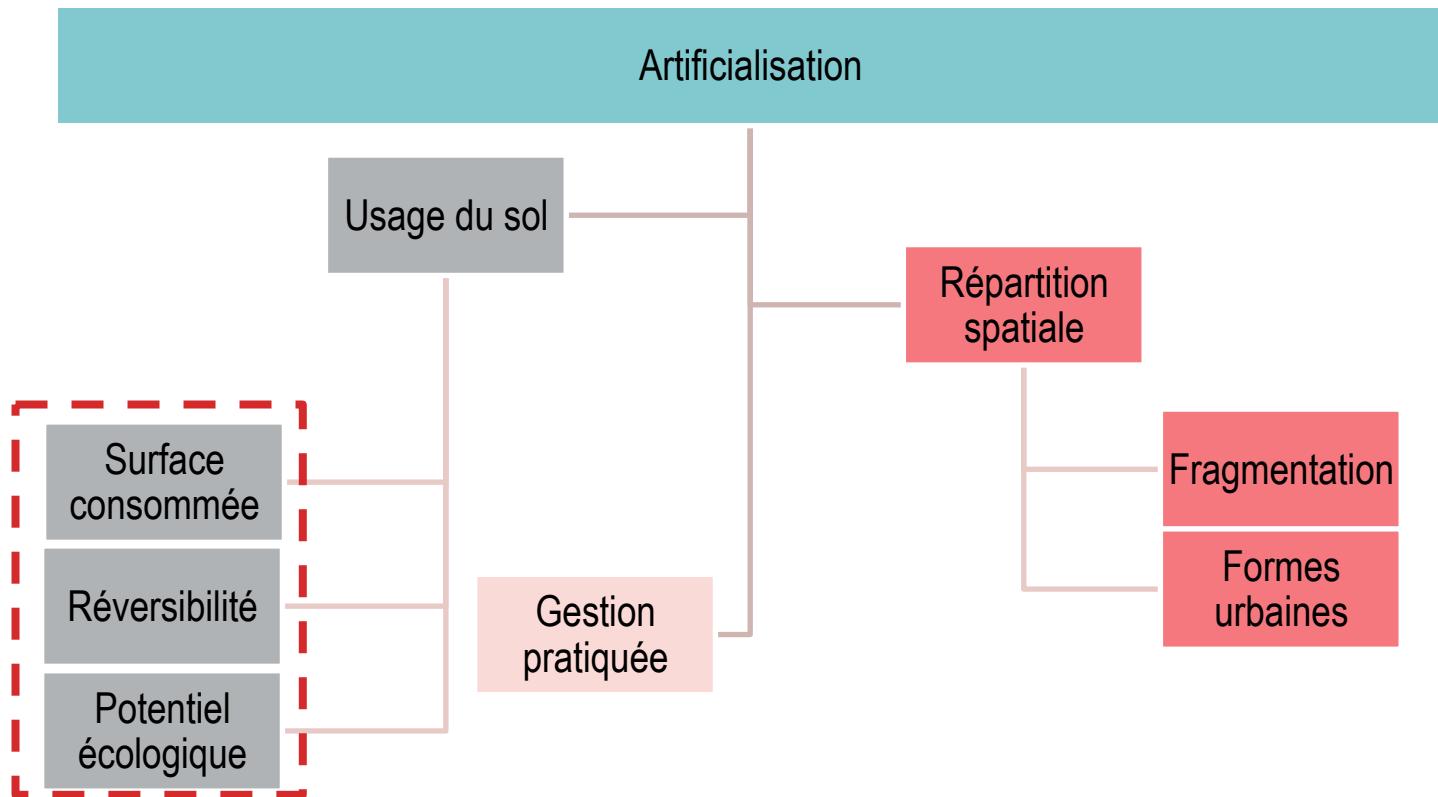
Une approche biodiversité-centrée de l'artificialisation

L'artificialisation, phénomène multi-dimensionnel

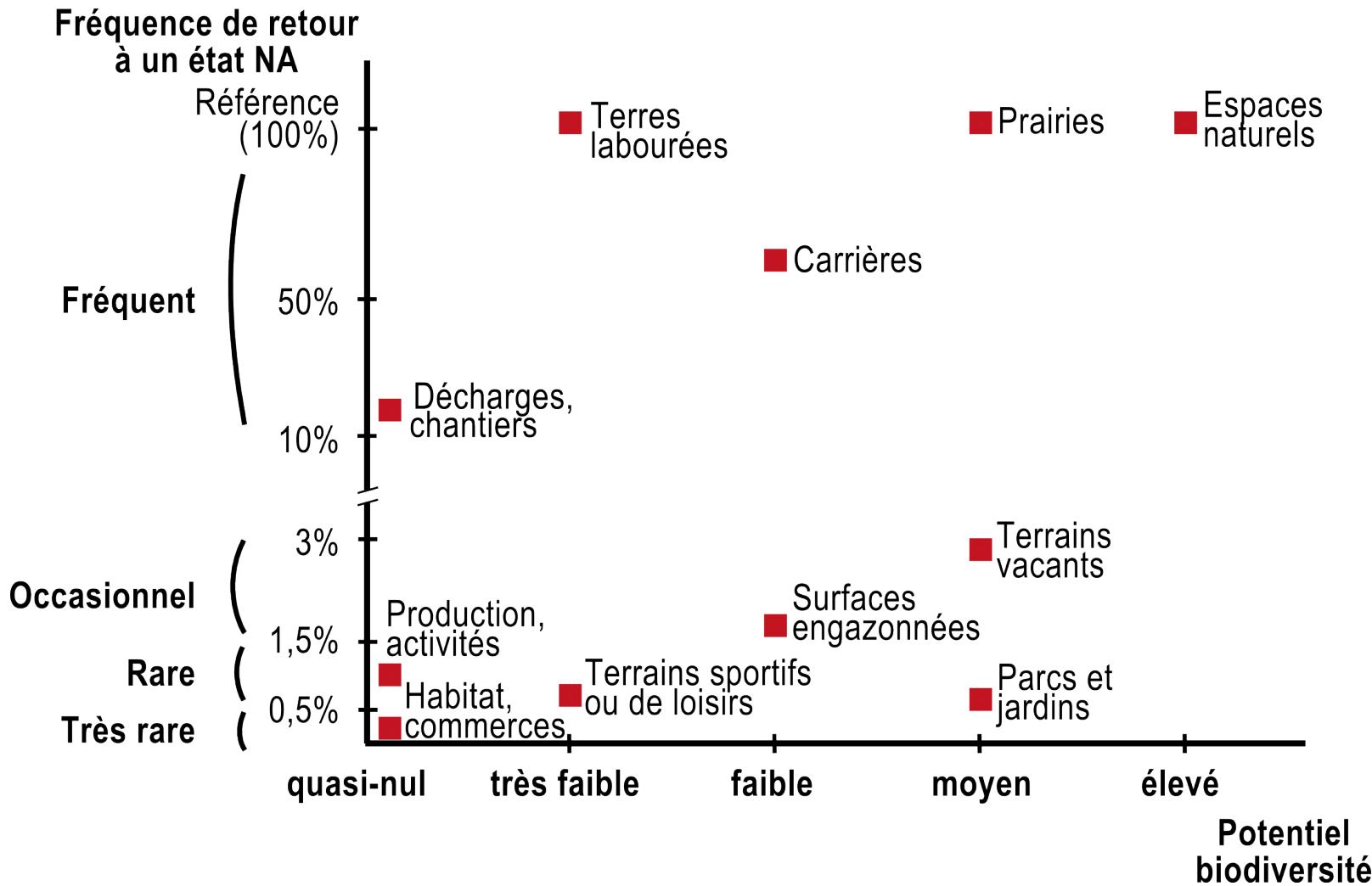
Définition « officielle »

Est *artificialisée* « toute surface retirée de son état naturel, forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue ou non »

...Mais en pratique,
l'artificialisation
peut recouvrir
plusieurs
dimensions



Caractérisation des usages du sol : potentiel biodiversité et réversibilité



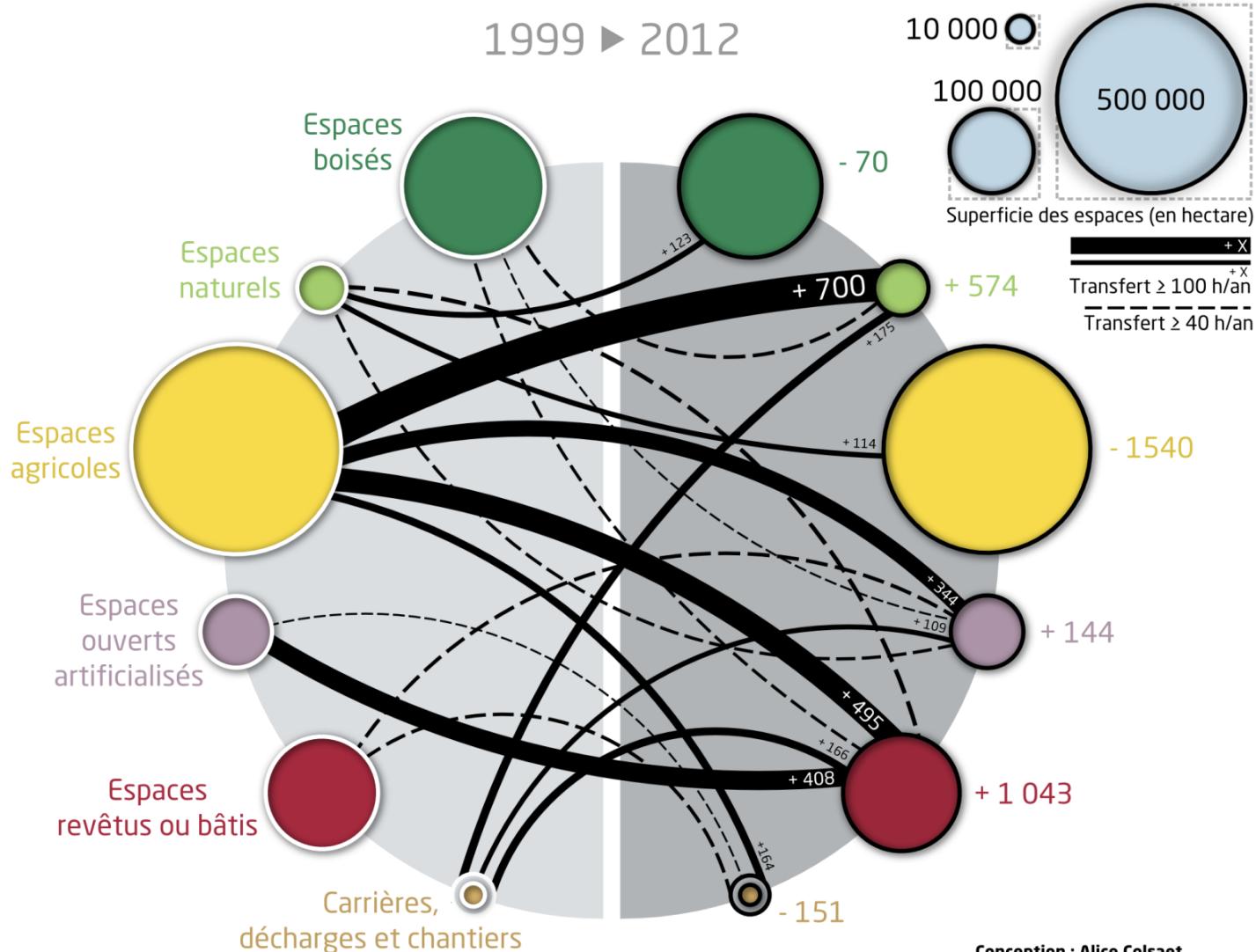
Potentiel biodiversité : indicateurs à dires d'experts. Réversibilité : proportion observée de surfaces passées à un état naturel ou agricole, sur la période 1999-2012

→ L'artificialisation est un phénomène multidimensionnel et se situe sur un continuum

Caractériser l'évolution du problème

L'ARTIFICIALISATION EN ÎLE-DE-FRANCE : QUELLES DYNAMIQUES ?

Dynamique de l'usage des sols en Île-de-France



- Il est intéressant d'utiliser des catégories qui font sens pour la biodiversité
- L'artificialisation est une question dynamique de gains et de pertes ; la stabilité cache des mouvements.
- Le bilan pour la biodiversité repose sur la qualité de ce qui est « échangé »

Comprendre la rationalité économique et sociale de
l'artificialisation

III.

POUR QUOI

ARTIFICIALISONS-NOUS ?

Artificialisation de l'Île-de-France : pour quoi faire ?

Les 5 plus importantes progressions de surfaces
recouvertes entre 1999 et 2012

	Augmentation nette en ha	% des nouvelles surfaces recouvertes	Surface totale en 1999 (ha)
Habitat individuel	5 500	23 %	90 000
Gazons (hors parcs etc.)	3 000	18 %	7 500
Zones d'activités économiques	3 000	15 %	11 500
<i>dont entrepôts et entreposage</i>	2 000	10 %	4 100
Parcs et jardins	100	6 %	27 000
Parkings	1 400	6 %	6 400

De multiples instruments et acteurs impliqués

IV. LE SYSTÈME POLITIQUE ET ADMINISTRATIF DE GESTION

Focus sur les normes s'appliquant aux projets

- Une doctrine nationale « Eviter, réduire, compenser » - mais des lignes directrices publiées tardivement et pouvant varier considérablement
- Dans les faits, une multiplicité de procédures
- Des problématiques identifiées
 - Ecart de traitement entre les projets, selon le type, la taille et la sensibilité politique. En particulier **les petits projets diffus sont peu régulés**, alors qu'ils représentent une part considérable de l'artificialisation.
 - Qualité inégale des dossiers, notamment sur la compensation. Difficulté à trouver des terrains et manque de savoir-faire dans ce domaine
 - Coût et délai croissants pour l'administration et les opérateurs

Conclusion

Nous avons montré que :

- L'artificialisation un problème qualitatif aux multiples facettes (potentiel biodiversité, réversibilité, gestion, répartition spatiale...)
 - Pour analyser la dynamique d'une manière qui fasse sens du point de vue de la biodiversité, il faut considérer l'ensemble des changements bruts dans l'usage des sols
 - L'habitat individuel, souvent mis en avant, est loin d'être le seul responsable de l'artificialisation. Les zones d'activités et leurs espaces « annexes » peuvent même être le premier facteur.
 - La doctrine nationale « ERC » est appliquée de façon hétérogène avec des coûts croissants, ce qui questionne son efficacité.
- **Cette recherche a permis jusqu'ici de mieux comprendre l'artificialisation en lien avec la biodiversité, la dynamique du phénomène en Île-de-France, et d'émettre des hypothèses sur la régulation de ce problème.**

Merci de votre attention !